



Changement de rémunération par rapport contrat de travail signé

Par **Charles**, le **06/09/2008** à **11:27**

Après signature du contrat et du travail effectué, j'ai reçu de la part de mon employeur ce mail :

Bonjour Charles,

Je t'envoi ce mail suite à l'étude de ton dossier du 10/07/08.

Je m'aperçois que le montant indiqué sur ta convention était éronné.

Au lieu de 176.64 notifié, il s'agit de 86.64 euros.

Désolé de cette erreur.

Cordialement.

*Sophie LE GOFF
Correspondante Transport IGeSA ARI Armorique*

Je tiens à préciser que j'ai effectué ce travail le [s]10/07/2008[/s].

Mon contrat stipulait que je devais être rémunéré [s]un mois plus tard[/s].

A ce jour, je n'ai[s] toujours pas été rémunéré[/s] et j'ai reçu ce mail le [s]27/08/2008 (soit plus d'un mois et demi après le travail effectué)[/s]

Est-ce légal ?

Avec mes remerciements,

Charles